

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le 1^{er} décembre 2020 à 18 h 30 à huis clos, à la salle des délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020.
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
 - 4.2. Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration relative aux apparentés et aux opérations interentités pour l'année 2021 des membres du Conseil municipal et de certains gestionnaires.
 - 4.3. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 202-2020 amendant le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupées selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative.
 - 4.4. Avis de motion - Règlement numéro 202-2020 amendant le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupées selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative.
 - 4.5. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 201-2020 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2021.
 - 4.6. Avis de motion - Règlement numéro 201-2020 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2021.
 - 4.7. Adjudication du contrat de fournitures de bureau et de papeterie - Année 2021.
 - 4.8. Dépôt des noms des employés au poste d'opérateur de machinerie lourde embauchés par la direction générale à titre de salariés auxiliaires.

- 4.9. Dépôt par la direction générale - Justification de modification apportée au contrat de construction d'un parc de planches à roulettes en référence à la directive de changement numéro 003.
- 4.10. Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Mandat pour services professionnels en ingénierie - Production d'un plan accompagné d'un estimé préliminaire des coûts pour le prolongement (sur une longueur de 191 mètres) de la rue Industrielle (Parc industriel).
- 5.2 Adhésion aux "Fleurons du Québec" - 14^e Édition 2021-2023.
- 5.3 Prolongation d'un an du contrat pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 à la firme "Eurofins Environex" (Anciennement Eurofins Essais Environnementaux).

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Adoption du deuxième projet de résolution relatif à une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant la construction d'un garage lié aux activités forestières sur les lots numéros 4 663 006 et 4 663 007, dans la zone 100-F, en bordure de la route 277.
- 6.2 Demande de dérogation mineure no. 2020-130 - 9137-9909 Québec inc. (Réjean et Gérald Gourde), futur 290, rue Deblois, lot numéro 3 601 306, zone 08-I, à Lac-Etchemin.
- 6.3 Adoption d'un projet de résolution relatif à une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le déplacement et la reconstruction d'un casse-croûte (La Fringale) sur les lots numéros 3 602 795 et 3 602 796, dans la zone 49-CH, en bordure de la route 277.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE:

- 7.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés.
- 7.2 Autorisation pour la présentation d'une demande de subvention au programme "Emplois d'été Canada 2021".
- 7.3 Financement pour une partie des travaux de mise à niveau des infrastructures sportives de la 1^{re} Avenue au montant de 109 516 \$ par le fonds de roulement.

8. DOSSIER AUTRE(S):

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

a)

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 18 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

213-12-2020

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

214-12-2020

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

215-12-2020

4.1

CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

DE confirmer, en date du 1^{er} décembre 2020, le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal, en l'occurrence ceux du maire Camil Turmel, des conseillères Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne et des conseillers Guyda Deblois, Patrick Lachance, Sébastien Ouellet et Yannick Dion.

Adoptée à l'unanimité.

216-12-2020

4.2

CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION RELATIVE AUX APPARENTÉES ET AUX OPÉRATIONS INTERENTITÉS POUR

L'ANNÉE 2021 DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE CERTAINS GESTIONNAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

DE confirmer, en date du 1^{er} décembre 2020, le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de déclaration relative aux apparentées et aux opérations interentités des membres du Conseil municipal et certains gestionnaires, en l'occurrence ceux du maire Camil Turmel, des conseillères Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne et des conseillers Patrick Lachance, Guyda Deblois, Sébastien Ouellet, Yannick Dion, Carole Provençal, directrice des services administratifs et Laurent Rheault, directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2010 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE D'AFFAIRES AUX COMMERCES, INDUSTRIES, MÉTIERS, PROFESSIONS ET ARTS, BASÉE SUR LA VALEUR ANNUELLE DES IMMEUBLES OU PARTIE DES IMMEUBLES OCCUPÉES SELON LES INFORMATIONS APPARAISSANT AU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE**

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller, Patrick Lachance, le projet du règlement numéro 202-2020 amendant le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts, basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupés selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative qui sera adopté à une séance subséquente.

4.4 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2010 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE D'AFFAIRES AUX COMMERCES, INDUSTRIES, MÉTIERS, PROFESSIONS ET ARTS, BASÉE SUR LA VALEUR ANNUELLE DES IMMEUBLES OU PARTIE DES IMMEUBLES OCCUPÉES SELON LES INFORMATIONS APPARAISSANT AU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Yannick Dion, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, l'adoption d'un projet de règlement numéro 202-2020 amendant le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts, basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupés selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative.

Yannick Dion, conseiller

4.5 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2020 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller, Yannick Dion, le projet du règlement numéro 201-2020 ayant pour objet de décréter l'imposition des

différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2021 qui sera adopté à une séance subséquente.

4.6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2020 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Guyda Deblois, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, l'adoption d'un projet de règlement numéro 201-2020 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2021.

Guyda Deblois, conseiller

217-12-2020
4.7

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPETERIE - ANNÉE 2021

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, auprès de trois (3) papeteries afin de recevoir des offres pour la fourniture de papeterie pour l'année 2021;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 26 novembre 2020;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

SOUSSIONNAIRE	ENDROIT	MONTANT (taxes incluses)
Équipement de bureau Demers	Saint-Georges	1 959,24 \$
MonBuro.ca	Lévis	1 987,94\$

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les propositions reçues et recommande l'adjudication du contrat à "Équipement de bureau Demers";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour l'année 2021 soit adjugé au plus bas soumissionnaire soit "Équipement de bureau Demers" de Saint-Georges, conformément aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

QUE tous les coûts de livraison sont inclus dans la soumission;

QUE ces prix sont valides jusqu'au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

4.8

DÉPÔT DES NOMS DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE À TITRE DE SALARIÉS AUXILIAIRES

En conformité avec l'article 25 du règlement numéro 182-2018 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose les noms des personnes suivantes embauchées par la direction générale à titre de salariés auxiliaires s'il y a lieu, selon les besoins :

M. Pier-Luc Filteau à la date d'embauche du 24 novembre 2020 (échelon 1);
M. Serge Vachon à la date d'embauche du 27 novembre 2020 (échelon 1).

4.9 **DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE - JUSTIFICATION DE MODIFICATION APPORTÉE AU CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES EN RÉFÉRENCE À LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 003**

En conformité avec l'article 9.1.1 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de justification de la modification au contrat de construction d'un parc de planches à roulettes qui consiste en un montant additionnel audit contrat de 1 456,25 \$ plus les taxes applicables.

Ledit rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

4.10 **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE FINANCIER COURANT, RÉALISÉS JUSQU'AU DERNIER JOUR DU MOIS QUI S'EST TERMINÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT CELUI OÙ L'ÉTAT EST DÉPOSÉ, ET CEUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE CORRESPONDANTE DE CELUI-CI**

En conformité avec l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier dépose l'état comparatif suivant :

L'état comparatif qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

218-12-2020
5.1 **MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - PRODUCTION D'UN PLAN ACCOMPAGNÉ D'UN ESTIMÉ PRÉLIMINAIRE DES COÛTS POUR LE PROLONGEMENT (SUR UNE LONGUEUR DE 191 MÈTRES) DE LA RUE INDUSTRIELLE (PARC INDUSTRIEL)**

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de six (6) firmes d'ingénieurs et que quatre (4) firmes ont déposées une offre soit :

SOUSSIONNAIRE	ENDROIT	MONTANT (TAXES NON INCLUSES)
Tetra Tech	Lévis	5 000 \$
Génie-Plus	Lévis	7 350 \$
Eqip	Lévis	16 500 \$
GBI	Québec	17 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accorde le mandat de services professionnels en ingénierie pour la production d'un plan accompagné d'un estimé préliminaire des coûts pour le prolongement (sur une longueur de 191 mètres) de la rue Industrielle (Parc industriel) à la meilleure offre conforme déposée par Tétra Tech pour un montant total de 5 000 \$ plus les taxes, en référence à l'offre de services reçue.

Adoptée à l'unanimité.

219-12-2020
5.2

ADHÉSION AUX "FLEURONS DU QUÉBEC" - 14^E ÉDITION 2021-2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adhère aux "Fleurons du Québec" - 14^e Édition 2021-2023 au tarif triennal de 1 211 \$ plus taxes, payable en un seul versement.

Adoptée à l'unanimité.

220-12-2020
5.3

PROLONGATION D'UN AN DU CONTRAT POUR LES ANALYSES DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 À LA FIRME "EUROFINS ENVIRONEX" (ANCIENNEMENT EUROFINS ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX)

Considérant que la municipalité a reçu depuis janvier 2018 un bon service de la firme "Eurofins Environex" (anciennement Eurofins Essais Environnementaux) en ce qui a trait aux analyses de l'eau potable et des eaux usées et que le contrat peut être donné de gré à gré;

Considérant que le dernier contrat octroyé viendra à échéance le 31 décembre prochain;

Considérant que la firme "Eurofins Environex" a déposé une nouvelle offre dans laquelle les montants et les termes sont les mêmes que le contrat actuellement en vigueur, ce qui correspond à un montant évalué environ à 10 600,12 \$ (taxes incluses);

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour le service d'analyses de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, selon les termes et conditions soumis le 25 novembre dernier, à la firme "Eurofins Environex";

Considérant que la firme "Eurofins Environex" s'engage à fournir tous les documents nécessaires à la réalisation du contrat; soit la preuve d'assurances, l'avis de cotisation en vigueur de la CNESST, l'attestation de Revenu Québec ainsi que le formulaire de l'annexe B de la Politique de gestion contractuelle signée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie de gré à gré à la firme "Eurofins Environex" le contrat pour le service d'analyses de l'eau potable et des eaux usées pour un montant d'environ 10 600,12 \$ (taxes incluses) et ce en référence aux montants déposés en date du 25 novembre 2020.

EAU POTABLE (3 RÉSEAUX)

NO	DESCRIPTION	Quantité approx.	Eurofins Essais Environnementaux	
1	Coliformes totaux (incluant atypiques)	184	6.00 \$	1 104.00 \$
2	Coliformes fécaux (E.Coli)	184	6.00 \$	1 104.00 \$
3	E.Coli - eau brute	12	6.00 \$	72.00 \$
4	Phosphore total (eau brute)	12	65.00 \$	780.00 \$
5	Turbidité	36	9.00 \$	324.00 \$
6	Bromates	4	72.00 \$	288.00 \$
7	THM	4	31.00 \$	124.00 \$
8	Plomb et cuivre	9	16.00 \$	144.00 \$

9	Nitrates et nitrites	12	12.00 \$	144.00 \$
10	Physico-chimiques (couleur vrai, dureté totale, alcalinité, ph)	1	42.00 \$	42.00 \$
11	Physico-chimie des substances inorganiques	3	55.00 \$	165.00 \$
				4 291.00 \$

EAUX USÉES (3 RÉSEAUX)

NO	DESCRIPTION	Quantité approx.	Eurofins Essais Environnementaux	
12	Coliformes fécaux	16	8.00 \$	128.00 \$
13	DBO5 Affluent	78	9.00 \$	702.00 \$
14	DBO5 Effluent			
15	DCO Affluent	78	10.00 \$	780.00 \$
16	DCO Effluent			
17	MES Affluent	78	7.50 \$	585.00 \$
18	MES Effluent			
19	NH4	42	10.50 \$	441.00 \$
20	pH	42	5.00 \$	210.00 \$
21	Phosphore total	47	11.50 \$	540.50 \$
22	NTK			
23	Daphnie	6	111.00 \$	666.00 \$
24	Truite (96 h)	6	146.00 \$	876.00 \$
				4 928.50 \$

Total de la soumission

9 219.50 \$

Adoptée à l'unanimité

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

221-12-2020
6.1

ADOPTION D'UN DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE LIÉ AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES SUR LES LOTS NUMÉROS 4 663 006 ET 4 663 007, DANS LA ZONE 100-F, EN BORDURE DE LA ROUTE 277

Étant donné que M. le conseiller Yannick Dion considère qu'il a directement un intérêt et divulgue la nature générale de cet intérêt à l'effet que ladite demande concerne un membre de sa famille, ce dernier se retire de toutes les discussions pour le point 6.1 et s'abstient de voter sur la présente question soumise au Conseil; il quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.

Considérant qu'un avis public a paru sur le site internet de la municipalité annonçant la tenue d'une consultation écrite en raison de la pandémie;

Considérant la tenue d'une consultation écrite dont les gens ont été invités à exprimer leurs commentaires par voie électronique avant le 1^{er} décembre 2020 à 18 h 30 et dont le conseil pourra prendre connaissance à ladite séance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 121-2012, le deuxième

projet de résolution PPCMOI, sans changement, visant à autoriser, sous certaines conditions, un usage garage pour l'entreposage et l'entretien de sa machinerie forestière en zone forestière, soit la 100-F en bordure de la route 277. Les usages Industrielles légers sont prohibés présentement à titre d'usage principal dans la zone 100-F au sens du règlement de zonage numéro 62-2006;

QUE la demande de PPCMOI numéro 2020-129 soit autorisée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin afin de déroger au règlement de zonage numéro 62-2006 et à la grille des spécifications de la zone 100-F, de manière à rendre conforme un usage « Entreposage intérieur et extérieur lié à l'activité forestière » sis sur les lots 4 663 006 et 4 663 007, soit le futur 1044 route 277, et ce, pour les raisons suivantes :

- le projet n'impliquera aucun changement au niveau de la qualité de vie du secteur. Un écran-tampon d'arbres devra être conservé entre l'usage projeté et les résidences voisines (de chaque côté, sauf en avant et par rapport à la résidence du propriétaire);
- les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés. Selon l'article 7.5.11 du plan d'urbanisme, l'affectation forestière autorise dans son aire les fonctions de type « Entreposage intérieur et extérieur lié à l'activité forestière ». En conséquence, un tel usage peut être autorisé dans la zone 100-F et notamment sur les lots 4 663 006 et 4 663 007, soit le futur 1044 route 277;
- les membres du Conseil municipal considèrent que ladite demande respecte de façon satisfaisante les critères d'évaluation à l'article 3 du règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 16 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Yannick Dion regagne son siège et participe de nouveau aux débats.

222-12-2020
6.2

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2020-130 - 9137-9909 QUÉBEC INC. (RÉJEAN ET GÉRALD GOURDE), FUTUR 290, RUE DEBLOIS, LOT NUMÉRO 3 601 306, ZONE 08-I, À LAC-ETCHEMIN

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 19 novembre 2020;

Considérant que cette demande a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal de type entrepôt industriel sur un terrain n'ayant pas la façade minimale à la rue publique de 45 mètres, soit une largeur de 13,53 mètres, ce qui va à l'encontre de l'article 4.1.2 du règlement de lotissement 63-2006;

Considérant que la superficie du lot concerné est d'environ 18 100 m² et la largeur réelle du lot est de 114,78 mètres;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que la situation est particulière et ne risque pas d'engendrer un effet d'entraînement;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020-130 soit et est approuvée par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

223-12-2020
6.3

ADOPTION D'UN PROJET DE RÉOLUTION RELATIF À UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LE DÉPLACEMENT ET LA RECONSTRUCTION D'UN CASSE-CROÛTE (LA FRINGALE) SUR LES LOTS NUMÉROS 3 602 795 ET 3 602 796, DANS LA ZONE 49-CH, EN BORDURE DE LA ROUTE 277

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ledit règlement est en vigueur;

Considérant que ledit règlement permet d'autoriser, sous certaines conditions, de déplacer l'usage restauration actuellement sur droits acquis du casse-croûte La Fringale sur un autre terrain dans la même zone, soit la 49-CH, en bordure de la route 277. Les usages de restauration sont prohibés présentement à titre dans ladite zone au sens du règlement de zonage numéro 62-2006;

Considérant que ledit règlement permet de rendre réputé conforme, sous certaines conditions, un tel usage dans une zone commercial-habitation au sens du règlement de zonage numéro 62-200;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de PPCMOI en vertu de l'article 2.1 (Objet d'une demande) du règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant que ladite demande de PPCMOI respecte les critères édictés aux articles 2.2 et 2.3 règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la demande de PPCMOI numéro 2020-131 soit autorisée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin de manière à rendre conforme un usage « Commerce et service d'hébergement et de restauration » sis sur les lots numéros 3 602 795 et 3 602 796, soit le futur 1338, route 277, et ce, pour les raisons suivantes :

- le projet n'impliquera aucun changement au niveau de la qualité de vie du secteur. Une haie brise lumière devra être aménagée ou conservée entre l'usage projeté et les résidences voisines (de chaque côté);
- les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés. Selon l'article 7.5.2 du plan d'urbanisme, l'affectation commercial-habitation autorise dans son aire les fonctions de type « Commerce et service d'hébergement et de restauration ». En conséquence, un tel usage peut être autorisé dans la zone 49-CH et notamment sur les lots 3 602 795 et 3 602 796, soit le futur 1338, route 277;
- les membres du Conseil municipal considèrent que ladite demande respecte de façon satisfaisante les critères d'évaluation à l'article 3 du règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 11 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

224-12-2020
7.1

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés ainsi que la durée de leur mandat :

Membre d'office :

M. Guyda Deblois, RQFA et conseiller municipal;
(Il agit comme président du comité)

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;
(Il agit comme personne-ressource et secrétaire)

Représentants de la population :

Siège no. 1	Mme Annie Gagné	(décembre 2019 à novembre 2021);
Siège no. 2	M. Gilles Neault	(décembre 2020 à novembre 2022);
Siège no. 3	Mme Germaine Lessard	(décembre 2019 à novembre 2021);
Siège no. 4	Mme Sabrina Lamontagne	(décembre 2020 à novembre 2022);
Siège no. 5	Mme Josée Lévesque	(décembre 2019 à novembre 2021).

Adoptée à l'unanimité.

225-12-2020
7.2

AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME "EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021"

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire offrira son camp de jour pour la saison estivale 2021 incluant l'accessibilité aux jeunes différents;

Considérant que le nombre élevé de participants et le site demandent une coordination particulière pour la sécurité des enfants compte tenu de la proximité du lac;

Considérant que nous sommes désormais certifiés par l'Association des camps du Québec;

Considérant que le gouvernement du Canada, afin de favoriser l'emploi d'étudiants pendant la période estivale, a reconduit le programme "Emplois d'été pour l'année 2021";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QU'une demande de subvention soit présentée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du programme fédéral "Emplois d'été 2021" afin de permettre l'engagement de deux animateurs de camp de jour et de deux animateurs camp de jour pour des jeunes avec un handicap;

QUE M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

226-12-2020
7.3

**FINANCEMENT POUR UNE PARTIE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU
DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA 1^{RE} AVENUE AU MONTANT
DE 109 516 \$ PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

Considérant que la municipalité a présenté une demande au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV pour la mise à niveau des infrastructures sportives de la 1^{ère} Avenue;

Considérant que le projet est financé en partie par le fonds de roulement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

QUE la municipalité emprunte un montant net de 109 516 \$ à son fonds de roulement pour le financement d'une partie des travaux de mise à niveau des infrastructures sportives de la 1^{re} Avenue sur une période de dix (10) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé le 1^{er} mai de chaque année à compter de 2021 jusqu'à 2030 inclusivement à raison de 10 951,60 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

227-12-2020
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour novembre 2020 pour la somme de 340 377,14 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 243 968,62 \$ et déboursés directs : 96 408,52 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)**

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

Aucun point pour cet item.

12.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER